

MARCHÉ DE L'EMPLOI

ANALYSE

JUILLET 2011

LE FOREM

Un ZOOM sur le métier de TECHNICIEN FRIGORISTE

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, Plan stratégique transversal pour la Wallonie, le Forem poursuit la mise en œuvre de « Job Focus », un dispositif intégré d'analyse et de suivi des métiers. Ce dispositif couvre à présent un domaine plus large que les métiers dits en pénurie et vise plus généralement des métiers en demande de main-d'œuvre. Cette synthèse présente le métier de « technicien frigoriste¹ » ainsi que ses caractéristiques sur le marché de l'emploi wallon et fait le point sur les enseignements tirés tout au long de l'action d'analyse, de traitement et de suivi de ce métier.

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL

SOMMAIRE

DESCRIPTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL	1
L'EMPLOI ET LE TECHNICIEN FRIGORISTE	2
LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE	2
LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI	3
L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI	3
COMMENT SE FORMER AU MÉTIER ?	4

Le technicien frigoriste est un véritable « protecteur » du froid. Qu'il s'agisse d'un supermarché, d'un laboratoire pharmaceutique ou même d'une patinoire, le maintien de leurs installations frigorifiques ou climatiques est primordial. Au sein d'une entreprise pharmaceutique, si le système de refroidissement dans lequel sont stockés les vaccins est défectueux, cela peut être dramatique. C'est pourquoi, le rôle du technicien frigoriste en tant que garant du froid est essentiel.

Le technicien frigoriste assure la mise en service, la gestion technique, la maintenance et la réparation d'installations frigorifiques commerciales et/ou industrielles, et de climatisation. Les activités de base des techniciens frigoristes sont :

- assurer les procédures de démarrage, de tests et de réglages des installations frigorifiques et/ou de climatisation ;
- remplir les certificats de pression et d'étanchéité ;
- assurer l'entretien et la maintenance des installations ;
- remplir le carnet d'entretien de l'installation ;
- assurer la récupération du fluide frigorifique dans le respect des normes ;
- déterminer les causes de dysfonctionnements et en déduire les actions à mettre en œuvre ;
- réparer, par remplacement ou remise en état, les éléments ou organes défectueux ;
- contrôler la conformité des pièces/produits par rapport aux spécifications techniques ;
- contrôler le fonctionnement des installations après intervention ;
- rédiger un rapport d'intervention ;
- assurer la maintenance de premier niveau des outils et du matériel ;
- nettoyer et ranger son poste de travail.

De par ses activités, l'exercice du métier de technicien frigoriste entraîne de nombreux déplacements et des prestations de nuit et/ou le week-end (gardes). Outre ces déplacements, il est de plus en plus souvent amené à veiller au bon fonctionnement de ces installations par un suivi à distance au départ de son ordinateur. Pour ce qui concerne le montage à proprement parler des installations frigorifiques et climatiques, l'intervention d'un monteur frigoriste est requise. Celui-ci est uniquement chargé du montage, le technicien frigoriste intervient ensuite. Généralement, un technicien frigoriste commencera par le métier de monteur pour ensuite évoluer vers le métier de technicien.

¹ Le code du métier de technicien frigoriste est le REM 5233202 selon le « référentiel emploi métier » utilisé au Forem.

L'EMPLOI ET LE TECHNICIEN FRIGORISTE

En 2009, 2 502 personnes travaillent comme « technicien frigoriste » en Wallonie². A peine plus de 6 % des techniciens frigoristes ont plus de 50 ans, tandis que 14 % ont moins de 25 ans.

Près de six travailleurs techniciens frigoristes sur dix travaillent dans le secteur de la construction. Les autres personnes de ce groupe professionnel sont principalement actives dans des secteurs industriels : fabrication de machines et équipements, travail des métaux.

LA RESERVE DE MAIN-D'ŒUVRE

Fin mars 2011, 153 demandeurs d'emploi étaient inscrits au Forem en tant que technicien frigoriste. Parmi ceux-ci, 78 personnes se sont positionnées sur ce métier comme étant leur métier principal. Entre début janvier et fin décembre 2010, 49 demandeurs d'emploi sortis des études sont venus s'inscrire dans le groupe professionnel « maintenicien des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques » qui regroupe principalement les techniciens chauffagistes et, dans une moindre mesure, les techniciens frigoristes.

L'analyse présentée ci-dessous porte sur les 78 personnes positionnées sur ce métier en choix principal.

Quatre demandeurs d'emploi inoccupés techniciens frigoristes sur dix ont moins de 30 ans et un peu plus de un sur cinq a plus de 50 ans. Ce profil est proche de la moyenne de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

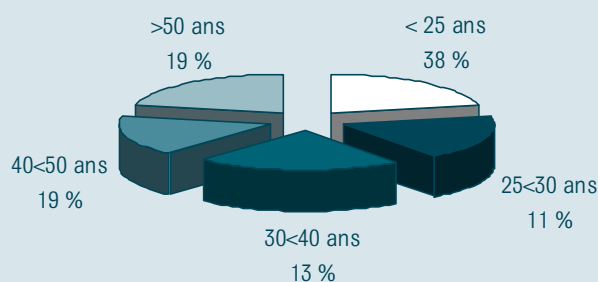
Concernant le niveau de qualification, il apparaît que plus de 70 % des demandeurs d'emploi techniciens frigoristes sont au minimum diplômés de l'enseignement secondaire supérieur contre 44 % en moyenne.

Par ailleurs, moins d'un demandeur d'emploi sur trois (28 %) est inoccupé depuis plus de deux ans. C'est moins que ce qui est constaté pour l'ensemble de la demande d'emploi wallonne pour lequel ce taux est de 40 %³.

De manière attendue, la demande d'emploi pour le métier de technicien frigoriste est presque exclusivement masculine puisque 97 % sont des hommes contre 50 % pour l'ensemble de la demande d'emploi.

Près de la moitié des demandeurs d'emploi techniciens frigoristes proviennent des Directions régionales de Charleroi et de Liège (23 % chacune). Outre Charleroi, les régions de Tournai et de Namur comptent proportionnellement davantage de demandeurs d'emploi sur ce métier qu'en moyenne.

Répartition selon l'âge des demandeurs d'emploi wallons ayant choisi le métier de technicien frigoriste comme choix principal



Source et calculs : le Forem

² Source : SPF Economie, Direction générale Statistiques et information économique, Enquêtes Forces de Travail, 2009.

³ Néanmoins, certaines personnes ont connu des mouvements vers l'emploi mais la durée de leur sortie de la demande d'emploi ne représente pas les 3 mois consécutifs nécessaires pour modifier le « compteur » de leur durée d'inoccupation.

LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI

Entre juin 2010 et mai 2011, le Forem a géré 217 opportunités d'emploi⁴ pour le métier de technicien frigoriste. L'analyse de ces opportunités indique que 55 % des postes recherchés par les entreprises proposent un contrat intérimaire, 30 % un contrat à durée indéterminée et 5 % un contrat à durée déterminée.

La quasi-totalité des contrats sont proposés à temps plein. Un poste sur dix pour ce métier est proposé via un PFI (Plan Formation Insertion) contre 8 % tous métiers confondus.

En un an, le Forem a géré plus de 200 opportunités d'emploi pour le métier de technicien frigoriste.

Les entreprises sont le plus souvent à la recherche de candidats issus de l'enseignement secondaire supérieur⁵ (50 % des cas). Dans 23 % des opportunités d'emploi, les entreprises demandent même un diplôme de l'enseignement supérieur. Cependant, tous les employeurs ne mentionnent pas, ou pas uniquement, la qualification attendue, l'expérience pouvant aussi être un critère prépondérant (80 % des opportunités d'emploi de technicien frigoriste visent des candidats avec de l'expérience, le plus souvent plus de deux ans).

Les opportunités d'emploi gérées par le Forem proviennent de divers secteurs. Les deux secteurs les plus demandeurs de techniciens frigoristes sont l'industrie manufacturière (principalement dans le domaine de la fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels) et la construction. Près de six postes proposés sur dix émanent d'un de ces deux secteurs.

Les Directions régionales du Forem où sont gérées le plus d'opportunités d'emploi pour ce métier sont Liège (22 % contre 17 % des opportunités d'emploi tous métiers confondus), Charleroi et Namur (respectivement 15 % et 13 %).

La liste des opportunités d'emploi actuellement diffusées par le Forem peut être consultée via la page d'accueil du Forem : www.leforem.be ou encore via la plateforme « Horizons emploi » aussi accessible par le site du Forem.

L'APPARIEMENT ENTRE LA DEMANDE ET L'OFFRE D'EMPLOI

Depuis plusieurs années, le métier de technicien frigoriste est régulièrement repris dans la liste des fonctions critiques publiée par le Forem (dans le groupe professionnel « maintenicien des systèmes thermiques, climatiques et frigorifiques »). Ce métier est même considéré comme en pénurie.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces difficultés de recrutement persistantes pour ce profil.

- **Sur le plan quantitatif** : même si ce métier n'offre pas un grand nombre d'opportunités d'emploi (un peu plus de 200 par an via le Forem), la réserve de main-d'œuvre prise dans son ensemble (150 personnes) apparaît comme insuffisante pour répondre aux besoins du marché de l'emploi. Ce manque de candidats peut notamment s'expliquer par une faible alimentation du métier via l'enseignement (une quinzaine de jeunes ont terminé des études techniques dans le domaine du froid en 2007 + une vingtaine terminait un bac électromécanique – finalité climatisation et techniques du froid en 2008). A noter également que vu la situation de pénurie, les conditions salariales sont particulièrement intéressantes pour ce métier. En effet, le manque de candidats entraîne des pratiques de débauchage qui ont des conséquences inflationnistes sur les salaires. Revers de la médaille, les hauts niveaux de salaires pratiqués dans le secteur privé augmentent les difficultés pour les écoles et les centres de formations à trouver des pédagogues compétents.
- **Sur le plan qualitatif** : le métier de technicien frigoriste requiert un grand nombre de compétences. Outre une solide formation théorique, plusieurs années d'expérience sont nécessaires pour devenir pleinement opérationnel. Par ailleurs, le travail avec des fluides frigorifiques est réglementé. Seuls les techniciens frigoristes possédant le certificat environnemental en technique frigorifique (pour la Wallonie) et employés par une entreprise en technique du froid enregistrée, peuvent effectuer des opérations sur des installations frigorifiques susceptibles d'émettre des substances portant atteinte à la couche d'ozone ou des gaz à effet de serre.

⁴ Les opportunités d'emploi retenues sont considérées hors dispositif mobilité interrégionale.

⁵ Ces constats sont observés pour les offres d'emploi où l'employeur a mentionné un niveau d'études, ce critère étant facultatif pour l'employeur.

- **Les conditions de travail** : outre une grande autonomie, l'exercice de la profession de technicien frigoriste demande une grande mobilité et une large flexibilité horaire afin de réaliser rapidement les dépannages urgents.
- **Une mauvaise image du métier** : comme pour la plupart des métiers techniques, le secteur souffre d'un déficit d'image auprès du grand public et des jeunes en particulier, notamment sur les conditions de travail et la sécurité.

Pour lutter contre cette perception du métier, le secteur s'adresse aux élèves et aux enseignants du domaine de l'électricité via l'envoi de magazines spécifiques sur les formations et les métiers du secteur. Parallèlement, le site www.restezbranches.be fournit une multitude d'informations sur les métiers liés à l'électricité (informations sur le secteur, sur le profil des métiers, simulation ludique).

COMMENT SE FORMER AU METIER ?

Plusieurs opérateurs proposent des formations au métier de technicien frigoriste.

Dans l'enseignement secondaire de plein exercice, deux écoles, situées à Charleroi et à Bruxelles, proposent une filière technique « technicien du froid ». L'option « technicien en climatisation et conditionnement d'air » peut également mener au métier de technicien frigoriste. Elle est dispensée à Ciney, Herve, Ath et Vielsam. A noter qu'à la rentrée de septembre 2011, une option de technicien du froid sera ouverte à l'Athénée de Pepinster.

Dans l'enseignement supérieur de type court, deux écoles (à Tournai et à Arlon) proposent un bachelier en électromécanique à finalité climatisation et technique du froid.

L'IFAPME propose également une option « technicien frigoriste », tant en apprentissage (à Liège) que dans la filière chef d'entreprise (à Liège et Les Isnes).

Parallèlement à l'IFAPME, deux CEFA (Centres d'Education et de Formation en Alternance), organisent des formations de techniciens du froid à Bruxelles et à Seraing.

Au niveau de Forem Formation, la formation pour le métier de technicien frigoriste se donne au Centre de compétence Formalim à Verviers, au Centre de formation Forem à Arlon et au Centre de Forem Formation à Mons. La formation complète dure 32 semaines et prévoit des stages en entreprise.

Des modules de perfectionnement sont dispensés au Centre de compétence Environnement à Mons (pompe à chaleur et conditionnement d'air).

Depuis 2008, le Centre de compétence Environnement propose la certification du technicien frigoriste auprès des travailleurs. Depuis janvier 2011, les conditions sont rencontrées pour que la certification du technicien frigoriste auprès des travailleurs puisse également avoir lieu au Centre de Compétence Formalim à Verviers. Une formation préparatoire à la certification d'une durée de 7 jours est mise sur pied pour les travailleurs (chauffagistes et les électriciens), en fonction de leurs connaissances de base. Une formation préparatoire à la certification, d'une durée de 4 jours, existe également pour les demandeurs d'emploi. Deux conditions doivent être rencontrées pour les demandeurs d'emploi qui désirent passer la certification du technicien frigoriste : suivre l'entièreté de la formation technicien frigoriste et réussir un pré-test d'entrée organisée par le centre de Compétence Environnement.

Vous recherchez plus d'informations sur ce métier, rendez-vous sur www.leforem.be